

FPCI Elevation **Miriad III**



Fonds de fonds

ELEVATION
Capital Partners

Avertissement

La société de gestion de portefeuille Elevation Capital Partners attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du fonds en France a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 22/05/2025 et que le fonds n'est pas autorisé à la commercialisation dans d'autres pays. Le FPCI Elevation Miriad III, Fonds Professionnel de Capital Investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français (le « Fonds ») régi par le CMF est constitué à l'initiative de la société de gestion.

Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés. L'investissement dans le FPCI Elevation Miriad III est strictement réservé à la catégorie des investisseurs qualifiés répondant aux conditions de l'[article 423-49 du Règlement général de l'AMF](#).

Ce document est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au document d'informations du FIA et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

• Investir en une souscription dans un portefeuille diversifié de fonds de Private Equity de 1^{er} plan

Le Private Equity est une classe d'actifs historiquement performante (TRI net sur 10 ans de 13,3 % à fin 2023⁽¹⁾) mais difficile d'accès. Diversifier son patrimoine privé sur un portefeuille de capital-investissement professionnel peut nécessiter des moyens financiers significatifs et de s'appuyer sur l'expérience d'experts du secteur.

La stratégie de fonds de fonds proposée par Elevation Capital Partners permet de changer la donne et de démocratiser la classe d'actifs Private Equity : cela consiste à investir, à travers un fonds, dans une sélection rigoureuse de fonds de Private Equity, chacun gérés par des experts de premier plan et historiquement réservés aux grandes fortunes et Family Offices. Ainsi, en une seule souscription, l'investisseur accède indirectement à un portefeuille diversifié de centaines d'entreprises non cotées, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un risque de liquidité.

L'approche de fonds de fonds offre un cadre structuré et efficace pour accéder au Private Equity :

- Une **accessibilité renforcée** : en ouvrant l'entrée à des fonds de premier plan souvent inaccessibles en direct ;
- Une **diversification sur des centaines d'entreprises** : en répartissant les investissements sur des fonds de plusieurs millésimes, zones géographiques, secteurs et tailles, contribuant ainsi à réduire le risque global d'après la société de gestion ;
- Une **optimisation du capital au travail** : en combinant les investissements primaires, secondaires et co-investissements dans l'objectif de limiter les effets de « courbe en J » dans le profil de création de valeur.



L'investissement est rendu encore plus accessible grâce aux versements programmés permettant de lisser l'effort d'investissement sur plusieurs années et de connaître à l'avance le calendrier des appels de fonds à venir.

Le FPCI Elevation Miriad III fait suite aux deux premiers millésimes de la gamme Miriad ayant collecté plus de 250 millions d'euros auprès d'environ 2 000 investisseurs.

Ce succès confirme que la démarche de démocratisation du Private Equity engagée répond aux attentes des investisseurs particuliers, en termes de diversification et de performance.

Julien Godard,
Senior Partner



⁽¹⁾ Source : France Invest, Performance du Private Equity français au 31/12/2023

• Points clés

Processus de souscription	100% digital	Montant cible	150 M€ (+/-15 à 20 fonds)
Durée du Fonds	jusqu'en 2035 et au plus tard 2037 (10 ans, prorogeable 2x1 an)	Investissement minimum	100 000 euros (sauf cas dérogatoire à 30 000 € - hors droits d'entrée)
Appels programmés	4 versements de 25 % du montant total engagé (A la souscription puis les 1 ^{er} juillet 2026, 2027, 2028)	Sous-jacents	fonds primaires autour de 60 % fonds secondaires autour de 30 % co-investissements autour de 10 % en France, en Europe et aux Etats-Unis
Capital investissement	capital développement capital transmission (LBO) co-investissements	Objectif de rendement (non garanti)	Part A : min. 11% net par an ⁽¹⁾ / multiple net de x2

Une fiscalité optimisée en cas de plus-value du fonds⁽²⁾

L'investissement dans le FPCI Elevation Miriad III permet, si le fonds génère des plus-values, de bénéficier :

- pour les personnes physiques⁽²⁾, d'une exonération d'imposition sur le revenu sur les plus-values latentes et distribuées par le fonds,
- pour les personnes morales⁽³⁾, d'une exonération d'IS sur les plus-values latentes et d'un taux d'IS réduit (0% ou 15%) sur les plus-values distribuées sous réserve du respect de certaines conditions.

⁽¹⁾ Il s'agit d'une performance nette calculée au niveau des porteurs de parts du fonds. Cet objectif de performance correspond à une période de détention prévue par le fonds, soit 10 ans minimum et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. Cet objectif varie d'une part à l'autre. Nous vous invitons à vous référer au règlement pour consulter l'objectif de performance de l'ensemble des parts.

⁽²⁾ Les plus-values distribuées par le fonds restent toutefois assujetties aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de sa souscription. Veuillez consulter la note fiscale.

⁽³⁾ Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartitions d'actifs du fonds et des produits de cession des parts du fonds.

• Le gérant du FPCI Elevation Miriad III

Le comité d'investissement est composé de trois gérants financiers expérimentés dont Julien Godard. La composition de l'équipe de gestion peut évoluer sans préavis.

Julien Godard, gérant expert des fonds de fonds

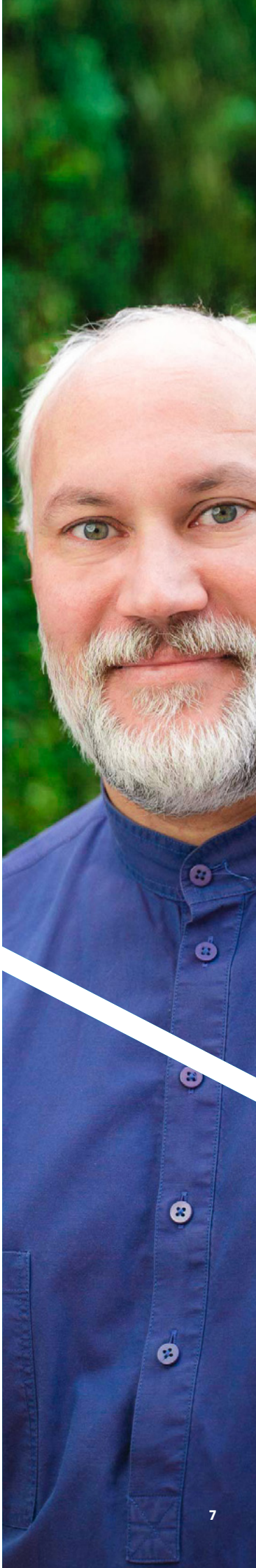
Une expérience de plus de 15 ans en Private Equity sur la stratégie fonds de fonds mise au service de notre gamme de FPCI Elevation Miriad.

Adaxtra Capital	Fondateur
Ciclad	Directeur des participations
Roland Berger Strategy Consultants	Projet Manager
Formation	INSEAD /ISAE-SUPAERO

157	702	+15%
investissements	millions d'euros investis	TRI net par an

Track record net	Millésime	Multiple	TRI ⁽¹⁾
Fonds de fonds diversifié I	2017	x2,3	18%
Fonds de fonds diversifié II	2018	x2,2	17%
Fonds de fonds diversifié III	2019	x1,4	14%
Elevation Miriad	2022	>1	ns
Elevation Miriad II	2024	>1	ns

⁽¹⁾ TRI calculé sur les TRI des fonds depuis leur origine pondéré par les montants investis / Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs / Le FPCI Miriad III présente un risque de perte en capital ainsi qu'un risque de liquidité. Ces performances ne sont pas représentatives. En effet, la performance des fonds de capital investissement ne peut s'apprécier qu'à leur échéance.



• Présentation du groupe

Elvest : un engagement, des trajectoires

Elvest est un groupe indépendant spécialisé dans la structuration et la distribution de solutions d'investissement innovantes. Depuis 1991, le groupe conçoit et développe, au sein de ses **maisons expertes**, des solutions à forte valeur ajoutée destinées aux professionnels de la gestion de patrimoine et à leurs clients.

Organisé comme une **plateforme d'expertises complémentaires**, Elvest couvre plusieurs grandes classes d'actifs, notamment le **private equity (Elevation Capital Partners)**, les **produits structurés (Solvest)**, les **solutions d'épargne et de retraite (Tenest)** ainsi que des **solutions de défiscalisation (Inter Invest Outre-mer)**.

En accompagnant les stratégies patrimoniales sur le long terme, le groupe a déjà accompagné **plus de 28 000 entreprises** et financé **plus de 6 milliards d'euros d'actifs** depuis sa création.

+30 ans d'expérience dans le financement des entreprises

+1 500 partenaires distributeurs

+72 000 investisseurs

+250 collaborateurs

Au 31/12/2025

Elevation Capital Partners : transformer l'ambition en progrès

Fondée en 2015 et basée à Paris, Elevation Capital Partners est la société de gestion du Groupe Elvest. Avec +900 millions d'euros d'encours levés au 30/12/2025, elle déploie 3 stratégies d'investissement distinctes.

Partenaire engagé aux côtés des entrepreneurs, Elevation Capital Partners les accompagne dans la réalisation de leurs ambitions. Profondément ancrée dans l'économie réelle, elle s'emploie à créer de la valeur à long terme pour ses clients

en investissant dans des sociétés, des fonds de capital investissement ou des actifs réels, sélectionnés pour leur potentiel de croissance et de performance. L'innovation, l'engagement et la simplicité guident sa démarche d'investisseur responsable, tournée vers la transformation des défis économiques en opportunités de croissance.

Pour plus d'informations : www.elevation-cp.com



01

Private Equity

Prises de participations minoritaires au capital de sociétés non cotées suivant des approches généralistes ou thématiques,



02

Fonds de fonds

Investissements dans un portefeuille diversifié de fonds primaires et secondaires internationaux,



03

Real Estate

Acquisitions d'actifs immobiliers physiques.

2015

date de création

+900M€

encours levés

x3

croissance des encours en 3 ans

+25

fonds sous gestion

+160

participations depuis l'origine

Au 31/12/2025

Elevation Miriad III, la stratégie d'investissement

Pour proposer aux investisseurs un portefeuille potentiellement performant et diversifié, l'équipe de gestion déploie la stratégie d'investissement à deux niveaux :

Une allocation stratégique : le nombre d'or, 15 à 20 fonds en portefeuille

Les analyses statistiques le démontrent : avec un nombre limité de fonds en portefeuille, la performance est potentiellement plus élevée mais le risque aussi ! À l'inverse, l'ajout de fonds au-delà d'un certain seuil devient inutile, l'effet sur le risque étant minime.

Le nombre d'or se situe, selon notre société de gestion, autour de 15 à 20 fonds, pour construire un portefeuille solide et optimisé. Ce portefeuille pourra inclure des fonds primaires, des fonds secondaires, ainsi que des fonds gérés par Elevation Capital Partners, dans la limite de 20 % de la taille totale du fonds.

Parmi eux, **les fonds primaires** (environ 60 % de l'allocation) constituent le principal moteur de la performance potentielle.

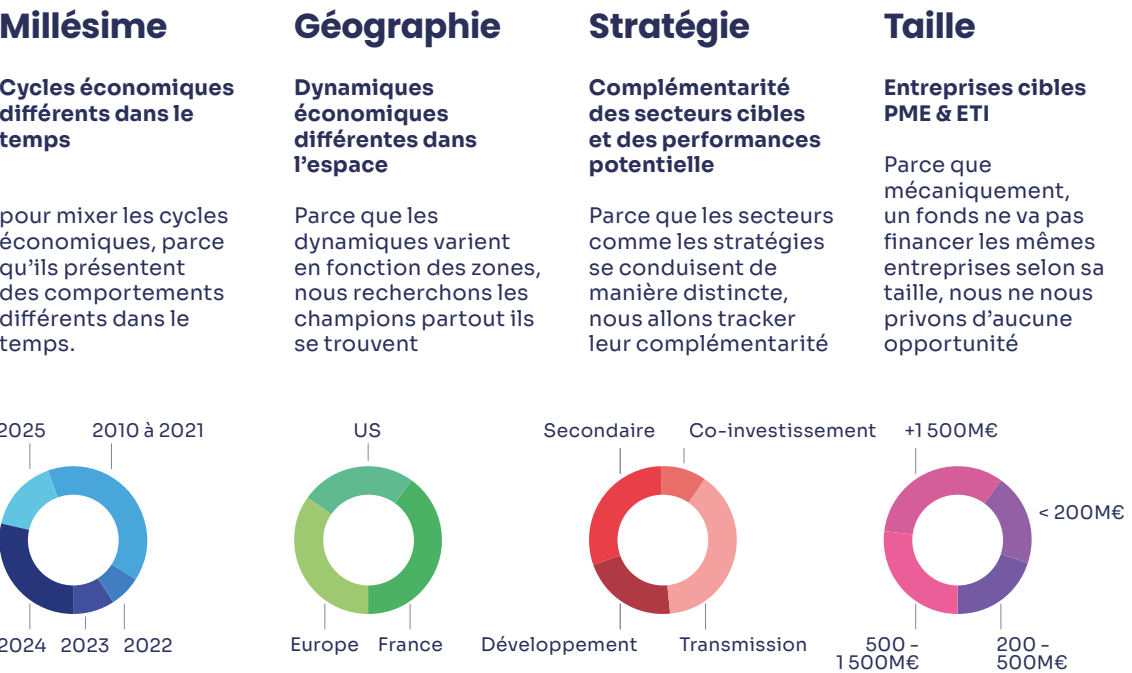
Capital Transmision Buy out Pour accompagner l'évolution de leur besoin en capital	Capital Développement Growth Pour accélérer leur croissance
--	---

Les fonds secondaires (autour de 30 %) peuvent agir comme des leviers pour accélérer la performance potentielle, leurs rôles sont les suivants :

Optimiser l'allocation du capital dans le temps les fonds secondaires «travaillant» avant le relai des fonds primaires	Réduire la courbe en J propre aux fonds primaires de Private Equity
--	---

En complément de cette allocation cible, une poche de co-investissement (autour de 10 %) peut-être utilisée pour saisir des opportunités de prises de participations aux côtés de gérants partenaires.

Une diversification du portefeuille de fonds axée sur 4 piliers



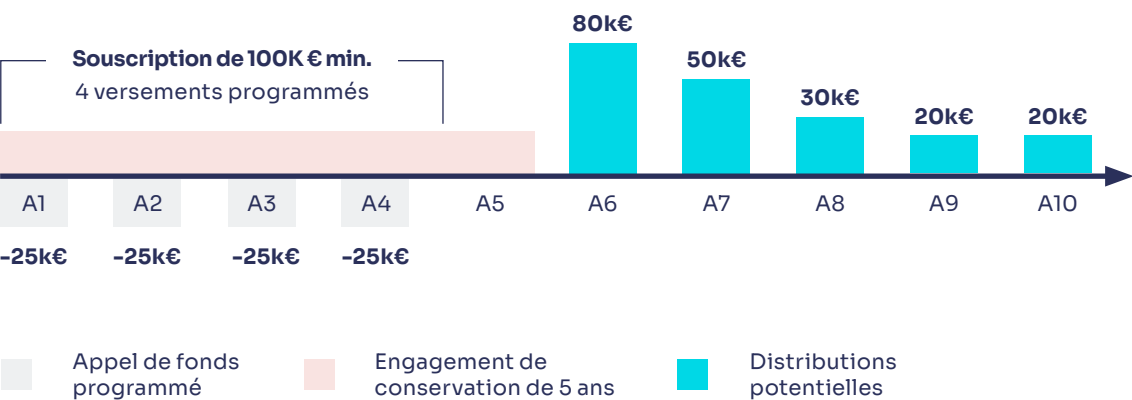
Un processus de sélection rigoureux



Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
1 000 fonds sélectionnés	200 fonds étudiés	100 1 ^{er} rendez-vous	40 fonds analysés	15-20 fonds validés
- Adéquation à l'allocation stratégique - Performance historique	- Stratégie de fonds - Expériences des gérants - Timing de levée	- Dynamique des gérants - Prise de références - Identification des risques juridiques et opérationnels	- Due diligences - Analyse des leviers de création de valeur - Analyse des flux - Définition de l'engagement - Revue réglementaire	- Négociation de l'engagement - Gestion de la souscription

Les valeurs indiquées sont à titre d'exemples et non des chiffres fixes

Simulation des flux prévisionnels



Selon cet exemple de flux illustratifs et sans garantie, pour une souscription de 100 000 € en parts A2 réalisée avant le 1^{er} juillet 2026, l'investisseur :

- se voit rembourser son investissement dès l'année 7 ;
- perçoit, dès l'année 7, des plus-values au-delà du remboursement de 100 % de son investissement.

Le FPCI Elevation Miriad III présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité.

Calendrier prévisionnel

Fonds de 10 ans, prorogeable 2x 1 an
Constitution du fonds : juillet 2025



Caractéristiques générales & souscription digitale

Société de gestion	Elevation Capital Partners (Agrément n° GP-15000006)
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement
Classification SFDR	Article 8
Date de constitution	01/07/2025
Durée de vie et de blocage du fonds	- Durée de vie : jusqu'au 01/07/2035 et au plus tard le 01/07/2037 (10 ans, prorogeable 2x1 an) - Durée de blocage : 5 ans suivant la date de souscription
Objectif de rendement annuel net non garanti ⁽¹⁾	Minimum 11 % (Part A) Multiple net de x2
Zones géographiques	Principalement Europe et Etats-Unis
Souscription minimum	100 000 € (30 000 € sous certaines conditions)
	Libération immédiate ou fractionnée.
Appels de Fonds	Appels annuels programmés possibles en 4 fois pour toute souscription avant le premier anniversaire du fonds.

	Prime	Souscription
Primes de souscription	0%	jusqu'au 31 décembre 2025
	1%	du 1 ^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026
	2%	du 1 ^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026

Droits d'entrée maximum	5 % TTC
-------------------------	---------

Catégories de parts	Part	Code ISIN	Montant minimum & appel	Frais de gestion annuels
	A	FR001400ZFU3	100 000€ (sauf cas à 30 000€) – Appel immédiat	2,2%
	A2	FR001400ZV1	100 000€ (appel programmé en 4 fois)	2,2%
	B	FR001400ZFW9	≥ 250 000€ (appel immédiat)	1,75%
	B1	FR001400ZFX7	≥ 250 000€ (appel progressif)	1,75%
	B2	FR001400ZFY5	≥ 250 000€ (appel programmé en 4 fois)	1,75%

Valorisation	Semestrielle
Dépositaire	CACEIS BANK

Carried interest	10% de la plus-value nette réalisée par le fonds au-delà de 1,25 x le montant appelé par le fonds. 20% de la plus-value nette réalisée par le fonds au-delà de 8% net (calculé sur la part institutionnelle réservée aux souscriptions inférieures à 250k€, sans rétrocommission et à appel progressif)
------------------	---

Engagement du Groupe et des équipes	1% de la taille du fonds
-------------------------------------	--------------------------

⁽¹⁾ L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Risques et Avertissements

Document promotionnel. Vous devez, préalablement à toute décision d'investissement, prendre connaissance du Règlement du fonds et de son Document d'Informations Clés.

La souscription de parts du FPCI Elevation Miriad III est réservée aux investisseurs mentionnés à l'article 423-49 du Règlement Général de l'AMF. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le fonds. Les principaux facteurs de risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-après. Les autres risques identifiés par la société de gestion figurent à l'annexe 1 « Profil de risques du fonds » du règlement du fonds.

1. Risque de faible rentabilité ou de perte en capital

L'objet du Fonds consiste à réaliser des investissements principalement dans des Fonds du Portefeuille. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des Fonds du Portefeuille. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crises sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, guerre, etc.). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le Fonds. La performance des Fonds du Portefeuille dépend pour beaucoup également de la qualité de l'équipe de gestion, des droits financiers attachés aux parts souscrites par le Fonds dans le Fonds du Portefeuille, des frais et charges du niveau de frais dans lesdits Fonds du Portefeuille comme du prix d'acquisition des parts acquises par le Fonds dans le cadre d'une opération secondaire.

2. Risque de faible liquidité

Le Fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi principalement dans des entités en principe non cotés sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides. Par suite, le Fonds qui souhaiterait céder une Participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle Participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités. Enfin, si le Fonds souhaite céder ses Participations, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de Gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur cette cession peut s'avérer difficile voire impossible du fait de clauses d'agrément, de préemption, de lock up ou de toute autre clause limitant ou interdisant cette cession.

3. Risque lié à la cession et au rachat des parts

Les Parts du Fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe aucun marché pour ces Parts et il est peu probable qu'un tel marché se développe.

4. Risque fiscal ou réglementaire

Les changements relatifs aux régimes juridiques, fiscaux ou réglementaires, qui affecteraient défavorablement le Fonds ou son investissement peuvent survenir tout au long de la durée du Fonds.

Si le Fonds ou l'investisseur ne satisfont pas aux règles fiscales prescrites par la législation applicable, en particulier le Quota Fiscal, ou dans le cas d'un amendement législatif ou réglementaire applicable au Fonds, l'investissement de l'investisseur dans le Fonds peut ne pas donner à l'investisseur le droit de bénéficier du régime fiscal favorable offert par le CGI. Les éventuels traitements fiscaux préférentiels dépendant de la situation personnelle de chaque investisseur.

5. Risque de taux et risque de change

Eu égard à la Stratégie d'Investissement du Fonds, le Fonds peut détenir des instruments financiers ou autres instruments soumis à un risque de taux d'intérêt et/ou un risque de change. Les comptes du Fonds seront libellés en Euro. Le Fonds peut investir dans d'autres devises que l'Euro. Les Investissements peuvent de ce fait être libellés dans une ou plusieurs devise(s) et se solder par des plus-values ou moins-values pour le Fonds à la suite de fluctuations de change. En outre, le Fonds peut supporter des coûts de conversion entre les différentes devises concernées.

FPCI Elevation Miriad III

01 56 62 00 55

www.elevation-cp.com

Document non contractuel édité en janvier 2026. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (« DIC ») visé par l'AMF. Le DIC sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DIC et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite.

ELEVATION
Capital Partners